

Dossier du BHI No. S3/8152

LETTRE CIRCULAIRE N° 50/2004
13 juillet 2004

**EVALUATION DE L'UTILISATION DES ECDIS
ET DEVELOPPEMENT DES ENC**

Références :

- A. LC 21/2004 du 22 mars 2004
- B. LC 34/2004 du 9 juin 2004
- C. LC 41/2004 du 28 juin 2004
- D. LC 44/2004 du 1^{er} juillet 2004

Monsieur le Directeur,

Dans la lettre circulaire mentionnée en référence A, le BHI demandait les points de vue des Etats membres sur deux documents soumis par l'Australie et par la Norvège lors de la 78^e session du Comité de la sécurité maritime (MSC) de l'Organisation maritime internationale (OMI). Dans la lettre circulaire mentionnée en référence B, mise à jour au moyen des références C et D, le BHI rendait compte des réponses fournies par les Etats membres à la référence A. Une soumission de la France à MSC était jointe en tant qu'Annexe B à la référence B. Dans la LC mentionnée en référence B, le BHI précisait que la session MSC 78 avait renvoyé les trois documents à l'examen de la 50^e session du sous-comité de la sécurité de la navigation (NAV) dans le cadre de la nouvelle tâche intitulée « Evaluation de l'utilisation des ECDIS et développement des ENC ».

La 50^e session du NAV a eu lieu au siège de l'OMI, à Londres, du 5 au 9 juillet 2004. L'Australie, la Norvège et la France ont présenté leurs documents et l'OHI a fait un rapport sur les points de vue des Etats membres de l'OHI, lesquels résumés dans les références B, C et D. A la suite de discussions préliminaires, NAV 50 a décidé de créer un groupe de correspondance afin de poursuivre cette tâche et de faire un rapport à NAV 51 en 2005. Le mandat du groupe de correspondance est joint en Annexe A. La Norvège a décidé de coordonner les travaux du groupe de correspondance.

Au cours des discussions, il a été reconnu que les ENC sont supérieures aux RNC et qu'elles sont donc d'une importance cruciale pour la sécurité de la navigation, notamment dans les zones critiques et complexes. Toutefois, dans certaines autres zones, les RNC peuvent pour le moment convenir pour assurer la sécurité de la navigation, jusqu'à ce que les ENC soient disponibles. NAV 50 a invité l'OHI à effectuer une enquête auprès de tous les Etats maritimes pour vérifier s'ils acceptent l'utilisation des cartes marines matricielles (RNC) dans l'intérêt de la sécurité de la navigation dans toutes les eaux ou dans des eaux limitées entrant dans le cadre de leur juridiction,

comme indiqué au 3^e point du mandat du groupe de correspondance. L'OMI aidera l'OHI à obtenir des informations auprès des Etats membres de l'OMI qui ne sont pas membres de l'OHI.

Au point 5 du mandat, le groupe de correspondance est chargé d'examiner quels instruments pourraient être requis pour contrôler la disponibilité des cartes numériques officielles et des exigences relatives aux cartes papier de secours et aux moyens de mettre ces informations à la disposition des parties intéressées. Il est ressorti des discussions préliminaires tenues entre les membres du groupe de correspondance, lors de NAV 50, que ceci pourrait prendre la forme d'un catalogue de cartes mondial dans lequel figureraient les ENC, les RNC et les cartes papier acceptées par les Etats maritimes. Le Comité de direction pense que si ce catalogue était accepté en tant qu'instrument approprié de l'OMI, il devrait être établi et tenu à jour par l'OHI, au nom de l'OMI, pour les raisons suivantes :

- a. Ces cartes sont produites par les Services hydrographiques des Etats membres.
- b. Ceci renforcera la coopération entre l'OHI et l'OMI et accroîtra la visibilité de l'OHI au sein de l'OMI.
- c. Ceci mettra l'OHI en contact direct avec les Etats membres de l'OMI qui ne sont pas membres de l'OHI, avec pour bénéfice d'assurer la promotion des travaux et de l'importance de l'OHI.

Il est demandé aux Etats membres de compléter le questionnaire joint en Annexe B et de le faire parvenir au BHI **avant le 31 octobre 2004**, afin que le BHI en informe le groupe de correspondance et NAV 51, en temps utile. Les informations devront être fournies en consultation avec les Agences de sécurité maritime (MSA) nationales afin que leurs points de vue soient reflétés de manière appropriée.

Vous êtes également invités à porter à l'attention de votre MSA le mandat et le questionnaire joints en annexe, et à formuler des commentaires, si vous le souhaitez, en consultation avec votre MSA sur les autres points du mandat.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction

(original signé)

Vice-amiral Alexandros MARATOS
Président

Annexe A : Mandat du groupe de correspondance du NAV sur l'«Evaluation de l'utilisation des ECDIS et le développement des ENC»

Annexe B : Formulaire de réponse

SOUS-COMITE DE LA SECURITE DE LA NAVIGATION
50e session (5 - 9 juillet 2004)

Groupe de correspondance NAV 50

Evaluation de l'utilisation des ECDIS et développement des ENC

Projet de mandat

Le groupe de correspondance doit examiner les documents MSC 78/24/3, MSC 8/24/17, MSC 78/24/18 et échanger des points de vue préliminaires sur les sujets suivants :

- Conditions relatives à l'introduction possible des exigences de transport de l'ECDIS;
 - calendrier en vue d'une introduction progressive;
 - types de navires concernés;
- Autorisation possible de l'utilisation des ECDIS en mode RCDS sans l'exigence relative à l'empport d'un portefeuille approprié de cartes papier ;
- Indication de l'acceptation des RNC par chaque Etat côtier à partir de l'enquête devant être effectuée par l'OHI, comme demandé par NAV 50;
- La définition de, et/ou les critères relatifs à, l'expression « portefeuille approprié de cartes papier »;
 - lorsque l'ECDIS est utilisé en mode RCDS;
 - en réserve en cas de défaillance de l'ECDIS;
- Les instruments requis pour contrôler la diffusion des cartes numériques officielles et des cartes papier associées au fonctionnement de l'ECDIS, et la fourniture de ces informations aux parties intéressées ;
- Envisager les implications possibles pour les instruments de l'OMI ;

et soumettre un rapport sur ses délibérations à NAV 51.

Dossier du BHI N° S3/8152

EVALUATION DE L'UTILISATION DES ECDIS ET DEVELOPPEMENT DES ENC

Formulaire de réponse

(à faire parvenir au BHI : info@ihb.mc , avant le 31 octobre 2004)

Etat membre :

Pour que l'OHI prépare le rapport demandé par l'OMI et afin d'informer le groupe de correspondance établi par le NAV 50 de l'OMI, de manière appropriée, il vous est demandé de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

Votre Agence de la sécurité maritime (MSA) accepte-t-elle l'utilisation des ECDIS en mode RCDS pour la navigation dans toutes les eaux sous sa juridiction, dans une partie ou dans aucune d'entre elles ? Nous vous demandons de bien vouloir cocher la case correspondante. Si la réponse est « TOUTES » ou « UNE PARTIE », veuillez préciser les exigences relatives aux cartes papier de secours. Si la réponse est « UNE PARTIE », veuillez communiquer les détails des zones concernées.

TOUTES UNE PARTIE AUCUNE

Informations supplémentaires :

.....

.....

.....

.....

Quels sont vos points de vue concernant, d'une part la création d'un catalogue de cartes mondial pour les ENC, pour les RNC et pour les cartes papier utilisées comme dispositif de secours et, d'autre part le fait que l'OHI assume la responsabilité de sa création et de sa tenue à jour au nom de l'OMI ?

.....

.....

.....

.....

.....

Autres commentaires ?

.....

.....

.....

.....

.....

Date: Signature: Etat membre :